



LE BULLETIN DE LA FERME

865

RENTANTS.—(Ré cultivateur qui de la localité pour y vendre en détail, et imaux de temps pour sa clientèle une boucherie, et payer une taxe La municipalité est un règlement pour payer une taxe

Code municipal locales d'imposer mes qui exercent etc., dans les voici en effet Une corporation relèver certains tous commerçants finan occupations, arts moyens de profit u exploités par étés ou corporaté, pourvu que lant, dans aucun de \$100.00. eurent être plus qui ne résident dans la municipa résident.

it qu'une corporaté d'imposer aux our négocie dans lité, l'obligation de commerce, le obligation aux te isolé de com Corporation de R. J. 321. nble clair qu'un vendre même en la viande de ses e obligé de payer nais si un cultivat dans le but de n détail, et de la boucher, il peut également municipa ntenant, au sens habi tuellement et c'est un acte ster dans le but ce.

ge 865

"J'ai été ma Mr. Nick Peter : "J'étais tou s toujours som able de dormir. Novoro du Dr. a effet miraculens comme une x manger, dor e remède végé fortifie le sys à créer un sang Ne le demandez écrivez directe Farhney & Sons lvd., Chicago, Ill. iane au Canada.

OLA
L'ALIMENTATION vos chevaux, vos cochons. Vous en vieux, le fourrages, etc. pure, pour l'alimentaire pour en... Une pinte vaut 2 3 pinte d'avoir. Réclamant le bétail et dans les Cane seur.

HOLES LIMITED Dame, Montréal.

votre voisin à construire une clôture de manière à empêcher les moutons de passer dans ce champ; surtout si cette construction entraîne des dépenses assez élevées, et que la coutume ne soit pas généralisée que vous de construire de pareilles clôtures. L'article 505 du Code civil qui parle de la construction des clôtures entre voisins, déclare ceci: "Tout propriétaire peut obliger son voisin à faire pour moitié à frais communs, entre leurs héritages respectifs, une clôture ou autre espèce de barrière suffisante suivant l'usage, les usages et la situation des lieux." Notre correspondant voudrait aussi voir quelle hauteur doivent avoir ces clôtures et combien de fil de fer doivent composer; Encore là, nous devons dire faut s'en rapporter à l'usage des clôtures sont construites, il est que les clôtures doivent être d'une suffisante pour empêcher les bestiaux de franchir. Un propriétaire peut ces clôtures plus hautes mais a le droit de les construire plus elles qui sont généralement consens la localité; il serait bon de au secrétaire-trésorier de la ville locale afin de savoir si la ville a passé quelque règlement la construction des clôtures dans

propre argent comme il l'entend, sans le contrôle de personne. L'existence de ce billet dans sa succession avec les termes qu'il comporte est suffisant pour renseigner ses héritiers sur ses volontés dernières. Mais nous croyons que, si notre correspondant ne croit pas que ses héritiers connaissent ce don, il serait beaucoup mieux de disposer de la somme par testament. C'est encore le plus sûr moyen de voir ses volontés respectées.

VALIDITE DE LA VENTE.—(Réponse à H. B.)—Q. J'ai vendu mes animaux à un commerçant; et nous avons fixé le prix lors de la vente, je n'ai reçu aucun acompte, mais il était entendu que je devais livrer les animaux dans les trois jours. Ce commerçant avait deux hommes avec lui qui, sans doute, devaient lui servir de témoins; le même jour un autre commerçant m'a offert \$3.00 de plus par tête de bétail; aurais-je eu le droit de les revendre sans m'exposer à des ennuis?

R. Nous prions notre correspondant de bien noter pour le présent et pour l'avenir que la vente est parfaite par le consentement des parties; donc, dans le présent cas, du fait que notre correspondant a accepté le prix convenu, et qu'il s'est engagé à livrer les animaux dans les trois jours, il était obligé de le faire. Si notre correspondant voulait obtenir des accompagnes, il devait les demander, l'acheteur n'était pas obligé de les offrir. La vente étant parfaite, les intéressés sont donc mutuellement obligés l'un, le vendeur à livrer la marchandise vendue, et l'autre l'acheteur, à en payer le prix. Si l'une ou l'autre des parties manque à ses engagements il peut y avoir lieu à une action en dommages. Conséquemment, notre correspondant n'avait pas le droit de revendre à un autre acheteur, puisque la première vente était valide au point de vue légal.

ET SUCCESION.—(Réponse

—Q. Une personne a fait un prêt sur billet. Sur le billet, il est dit que la mort du prêteur l'emprunte remettre l'argent à Madame le prêteur est-il obligé de dire ce qui a été convenu sur ce point s'il peut le garder sans n'en personne?

Il est évident que le prêteur n'a pas à personne ses affaires personnelles. En effet, il peut disposer de son

COURS D'EAU.—(Réponse à L. H.)—Q. Je dois entretenir un fossé qui conduit l'eau de ma terre avec celle de mes voisins jusqu'à dans le chemin public. A cet endroit se trouve la croisée de quatre chemins et les gens qui habitent les maisons environnantes ont tous des fossés qui viennent déboucher au même endroit que celui où se jette notre eau. Pour conduire l'eau du fossé du chemin du roi à une rivière ou elle se perdrait, il faut faire trois arpents de fossé, et sur le parcours se trouvent une fromagerie, une boucherie, une boutique de forge, etc., qui se servent aussi de ce fossé pour leur utilité personnelle; qui doit entretenir la partie du fossé nécessaire pour faire égoutter l'eau du chemin à la rivière?

R. La lecture de cette question nous fait croire qu'un grand nombre de personnes est intéressé dans le bon fonctionnement de ce fossé, et que, conséquemment, plusieurs contribuables s'en servent pour égoutter leurs terres ou encore pour les besoins du drainage de leur propriété, dans ces cas, nous croyons que le plus sage serait de présenter une requête à la Corporation municipale leur demandant la verbalisation de ce fossé comme cours d'eau verbalisé, ce qui permettrait aux intéressés d'entretenir ce cours d'eau dans les proportions de leur terre, et de l'utilité qu'ils en retirent.

RESTE PRIS

Piège à double détente "GIBBS" tue et retient tout animal. "Détentes impossibles". Chez votre marchand ou expédié franco à 75c chacun ou \$8.50 la doz. Demandez notre catalogue décrivant aussi notre nouveau piège "Dope de Gibbs pour plus gros animaux. W. A. GIBBS & SON Dept. BT-11 Toronto, Canada.

LE LINOLEUM DOMINION



REND LE VIVOIR ATTRAYANT

Il est surprenant de constater la différence que le Linoleum Dominion peut effectuer dans un vivoir. Joli et attrayant il est idéal pour bien faire ressortir une table garnie avec goût. Il paraît propre et est propre à cause de sa surface non-poreuse.

Le Linoleum Dominion est uni, sans joint ni couture, et dure longtemps. Il ne se déchire pas. Le va-et-vient des chaises autour de la table, qui use si rapidement un plancher ordinaire ne laisse aucune marque sur le Linoleum Dominion. Les mets renversés, la graisse

ou les liquides ne peuvent l'endommager. Un simple coup de vadrouille enlève toute trace de ces accidents. Facile à nettoyer facile à conserver propre. Le Linoleum Dominion ajoute de la beauté à la salle à manger ou à toute autre chambre—et donne parfaite satisfaction pendant des années et des années.

Il y a plusieurs dessins attrayants qui s'offrent à votre choix. Dans des combinaisons de couleurs très variées quoique le prix en soit très modique.

Assurez-vous toujours que ces carreaux et Linoleum sont à base de fort burlap. Ceci est votre garantie d'un linoléum ou d'une Carpette en Linoléum Dominion authentique, comme aussi votre garantie de satisfaction.



Fait en Canada.

CARPETTES EN LINOLEUM DOMINION

Elles possèdent toutes les qualités du Linoleum Dominion et sont faites dans des grandeurs populaires. Point n'est besoin de les clouer au plancher, et par conséquent elles peuvent être transportées facilement d'une chambre à l'autre. Elles durent des années sans se déchirer, sans se fendiller et sans perdre leur fraîcheur.

Dans tous les magasins généraux et d'ameublement.

20

20

20